

PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 46 - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)

Secrétariat Général

Arrêté N°2014356-0002 - Arrêté portant application de l'arrêté n°2014258-0001	
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur	
Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées (administration générale)	1
Arrêté N°2014356-0003 - Arrêté portant application de l'arrêté n°2014258-0002	
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur	
Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire)	7



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2014356-0002

signé par DDT - Directeur

le 22 Décembre 2014

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT) Secrétariat Général

Arrêté portant application de l'arrêté n ° 2014258-0001 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Luc SAGNARD, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées (administration générale)



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

ARRETE N°:

SECRETARIAT GENERAL

portant application de l'arrêté n°2014258-0001 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées (administration générale)

Le Directeur départemental des territoires

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code de la construction et de l'habitation ;
Vu le code de la route ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code rural ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code forestier ;
Vu le code de justice administrative :

 ${
m Vu}$ la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu les circulaires des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'administration départementale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 septembre 2014 nommant M.Jean-Luc Sagnard, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, en qualité de Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014258-0001du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard, Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'administration générale;

Sur proposition du Directeur Adjoint ;

ARRETE

Article 1: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc SAGNARD, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté de délégation de signature n° 2014258-0001 du 15 septembre 2014 sera exercée :

- par Monsieur Joël FRAYSSE, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Adjoint,

Article 2 : Délégation est également donnée aux agents dont les noms sont indiqués ci-après et qui occupent les fonctions suivantes (D : Délégataire), et à leurs collaborateurs en cas d'absence ou d'empêchement (E : Empêchement) :

Service		Delégation Territoriale Sud	Delégation Territoriale Nord	Secrétariat Général	Service Economie Agricole et Rurale	Service Urbanisme Foncier Logement						
Fonction	Code	Délégué Territorial Sud	Délégue Territorial Nord	Secrètaire Général Adjoint	Chef du SEAR	Chefdu SUFL	Chef Adjoint du SUFL	Bureau Affaires Juridiques et Contentieux (BAJC)	Bureau Affaires Juridiques et Contentieux (BAJC)	Bureau Application du Droit des Sols (BADS)	Chef du Centre Application du Droit des Sols Tarbes-Vic (BADS)	Chef du Bureau Financement du Logement (BL)
Nom et Prénom		OSDOIT Claude	HAURINE Pascal	COUSSAN Christiane	NONON Marc	BOCHER Franck	DELON Henri	LATASTE Claudie	SAMARAN Odette	DARSAUT Jean- Jacques	DAI-PRA Michel	BOUARD Alex
D (Délégataire) / E (Empéchement)	D ou E	D	D	D	D	D	E	Е	E	E	E	E
- ADMINISTRATION GENERALE	î											
) Personnel : Gestion adminsitrative et financière les personnels relevant du MEDDE	-1-1 à -1-3 -1-4 à -1-8			X								
Personnel : Gestion adminsitrative et financière	1-2-1			Х								
les personnels relevant du MAAF DRDRES DE MISSION	Manager A.V.	X	X	X	X	Х	X				14	
	н	550	**	4:01	X	2000	10/2					
- ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE					(A)						-	_
II – URBANISME – FONCIER ET LOGEMENT	Ш					V						X
) Habitat et Construction (Logement) : Habitat	III - 1 - a1 à III - 1 - a4					Х	Х					1000
	III - 1 - a5 á III - 1 - a7		7			X	X				-	X
I) Habitat et Construction (Logement) : Construction	III-1-b1àIII-1-b5					Х	X					X
Aménagement Foncier et Urbanisme : ZAC (zone d'aménagement concerté)	III - 2 - a1 et III - 2 - a2			10		Х	Х					
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Lotissement soumis à permis d'aménager	III - 2 - b1 à III - 2 - b6					Х	Х			Х	Х	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol :	III - 2 - c11 à III - 2 - c20					Х	Х			X	Х	
Déclarations Préalables Permis de Construire 2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Certificats d'Urbanisme	III - 2 - c21					Х	Х			Х	Х	
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contrôle de la conformité des travaux	III - 2 c31 et III - 2 - c32					Х	Х			X	Х	
Aménagement Foncier et Urbanisme : Remontées mécaniques et pistes de skis	III - 2 - c41 à III - 2 - c44	Х				Х	Х					
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Préemption	III - 2 - d1 à III - 2 - d4		4:			Х	Х			X	х	
et réserves foncières 2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Contentieux	III - 2 - e1 à III - 2 - e7					X	X	×	х			
pénal de l'Urbanisme 2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Fiscalité de	III - 2 - fi					Х	X	59	90%	X		
l'Urbanisme 3) Contentieux (Défense de l'Etat devant les						X	X	X	Х			-
tribunaux de l'ordre adminsitratif)	III - 3 - 1 el III - 3 -2					^	^	_^	^	-		
FORET Environnement - Eau et Forêt : domaine de l'eau	IV						-	-		-		
(police de l'eau), de la forêt, de la chasse et de la nêche	N-1						-	1	-	-		-
Environnement	N-1						_	_				-
Eau	N- 1											_
Forêt	N-1											
2) Police de l'Eau : Gestion et conservation du domaine public fluvial	N-2-1 à N-2-4											
V - ENERGIE - RISQUES ET CONSEIL EN AMENAGEMENT DURABLE	V											
1) Conseil	V-1-1											
2) Risques naturels et gestion des déchets du BTP	V-2-1											
3) Energie et Climat : avis du Préfet sur les plans climat-énergie territoriaux	V-3-1											
4) Routes et circulation routière : Gestion et	V-4-a1											
conservation du domaine public routier 4) Routes et circulation routière : Exploitation des	V-4-b1 à V-4-b4											
routes 4) Routes et circulation routière : Transports	V-4-c1 el V-4-c2											
4) Routes et circulation routière : Transports 4) Routes et circulation routière : Publicité et						X	X	X	X			
Affichage 5) Réglementations diverses : Transports terrestres	V-4-d1 et V-4-d2	174				^	^	^	^	-		-
(remontées mécaniques)	V-5-b1	X					-	-		-		1

Service			Service Er	nvironneme	nt Ressoure	ce Eau et Fo	rět	Service Energie, Risques et Conseil en Aménagement Durable				ole	Mission Post Crues		
Fonction	Code	Chef du SEREF	Chargé de mission Environnement (CME)	Chef du Bureau Ressource en Eau (BRE)	Chef du Bureau Qualité de fEau (BQE)	Chef du Bureau Biodiversité (BB)	Chargé de mission Forêt, Filère Bois (CMFFB)	Chef du SERCAD	Chef de l'Unité d'Aménagement et de Solidarité Territoriale (UNAST)	Chargée de la mission Energie et Climat (MEC)	Chef du Bureau Bátment et Constrution Durables (BBCD)	Chef du Bureau Risques Natureis et Technologiques (BRNT)	Unité d'Aménagement de Solidaritè Territoriale (UNAST)	Chef du Burreau Education Routière (BER)	Chef de la mission
Nom et Prénom		GANDON Benoit	BOCHER Sylvie	NOEL-HETIER Clothilde	LISCH Benoit	BURTIN Claudine	NOISETTE Jean-Michel	GUERIN Gautier	SOUBIES Michel	FLOTTES Annie	MOQUILLON Christophe	ROGER Xavier	RUEL-MONNIER Agnès	NOIEJEAN Aline	VOS Jean-Hugues
D (Délégataire) / E (Empêchement)	D ou E	D	E	E	E	E	E	D	E	E	E	E	E	E	D
I - ADMINISTRATION GENERALE	(1)														
Personnel : Gestion adminsitrative et financière des personnels relevant du MEDDE	I-1-1 à I-1-3		Au,												
2) Personnel : Gestion adminsitrative et financière	1-2-1														
des personnels relevant du MAAF ORDRES DE MISSION		Х						X							x
30 1. Magastra (2000-11-14 (2019) 20 20 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	all													
II – ECONOMIE AGRICOLE ET RURALE	1000			-	-										
III – URBANISME – FONCIER ET LOGEMENT	ш														
1) Habitat et Construction (Logement) : Habitat	₩ - 1 - a1 à III - 1 - a4				10	-	_								
1) Habitat et Construction (Logement) : Construction	III - 1 - b1 á III - 1 - b5										**				
Aménagement Foncier et Urbanisme : ZAC (zone d'aménagement concerté)	III - 2 - a1 el III - 2 - a2														
Aménagement Foncier et Urbanisme : Lotissement soumis à permis d'aménager	III - 2 - b1 à III - 2 - b6														
Aménagement Foncier et Urbanisme : Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol :	III - 2 - c11 à III - 2 - c20														
Déclarations Préalables, Permis de Construire 2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Certificats d'Urbanisme	III - 2 - c21														
Aménagement Foncier et Urbanisme : Contrôle de la conformité des travaux	III - 2 c31 el III - 2 - c32												Х		
Aménagement Foncier et Urbanisme : Remontées mécaniques et pistes de skis	III - 2 - c41 à III - 2 - c44														
2) Aménagement Foncier et Urbanisme : Préemption et réserves foncières	III - 2 - d1 à III - 2 - d4														
Aménagement Foncier et Urbanisme : Contentieux pénal de l'Urbanisme	III - 2 - e1 à III - 2 - e7														
Aménagement Foncier et Urbanisme ; Fiscalité de l'Urbanisme	II - 2 - fi														
Contentieux (Défense de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre adminsitratif)	III - 3 - 1 et III - 3 -2														
IV - ENVIRONNEMENT - RESSOURCE EN EAU ET FORET	IV														
PORE! 1) Environnement - Eau et Forêt : domaine de l'eau (police de l'eau), de la forêt, de la chasse et de la nêche.	N-1														
Environnement	N- 1	X	X			Х									
Eau	N- 1	Х		Х	х										
Forêt	N-1	Х					Х								
Police de l'Eau : Gestion et conservation du domaine public fluvial	N-2-1 à N-2-4	X													
V - ENERGIE - RISQUES ET CONSEIL EN AMENAGEMENT DURABLE	V					4									
1) Conseil	V-1-1							Х	X		X				
2) Risques naturels et gestion des déchets du BTP	V-2-1							X				Х			
S) Energie et Climat : avis du Préfet sur les plans climat-énergie territoriaux	V-3-1							Х		Х					
Routes et circulation routière : Gestion et conservation du domaine public routier	V - 4 - a1							Х			Х				
Routes et circulation routière : Exploitation des routes	V-4-b1 à V-4-b4							Х			х				
4) Routes et circulation routière : Transports	V-4-c1 el V-4-c2							Х			х				
4) Routes et circulation routière : Publicité et Affichage	V - 4 - d1 el V - 4 - d2							Х					Х		
5) Réglementations diverses : Transports terrestres (remontées mécaniques)	V-5-b1							Х							
5) Réglementations diverses : Education Routière	V-5-c1							Х						Х	

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014261-0003 du 18 septembre 2014.

Article 4 : M. le Directeur Départemental des Territoires est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 2 2 DEC. 2014

Le Directeur Départemental des Territoires

Jean-Luc SAGNARD



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2014356-0003

signé par DDT - Directeur

le 22 Décembre 2014

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT) Secrétariat Général

Arrêté portant application de l'arrêté n ° 2014258-0002 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Luc SAGNARD, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire)



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N°:

portant application de l'arrêté n° 2014-258-0002 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire)

Le Directeur Départemental des Territoires

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 90-232 du 15 mars 1990 relatif au compte de commerce des « opérations industrielles et commerciales » des directions départementales de l'équipement » ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire 80-132 du 1er octobre 1980 relative au système comptable et de gestion financière des services extérieurs de l'Etat modifiée par la circulaire 98-24 du 17 février 1998 ;

Vu la circulaire DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 relatif à la délégation des Préfets pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

Vu la circulaire 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu les circulaires des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'administration départementale de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-064-0005 du 5 mars 2014 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 septembre 2014 nommant M.Jean-Luc SAGNARD, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, en qualité de Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014258-0002 du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Luc SAGNARD, Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire:

Sur proposition du Directeur Adjoint ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël FRAYSSE, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental des Territoires Adjoint, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Départemental des Territoires, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, à :

• Mme Christiane COUSSAN, Attachée d'Administration, Secrétaire Général Adjoint, assistée de Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau Ressources Matérielles et Financières et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 203, 215, 217, 309 et 333,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier Déconcentré :
- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service désignés ciaprès :

- Monsieur M. Franck BOCHER Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts (ICPEF), Chef du Service Urbanisme, Foncier, Logement (SUFL) ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Henri DELON, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Chef Adjoint du Service Urbanisme, Foncier, Logement, assistés de Monsieur Alex BOUARD, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) pour la gestion du BOP 135 à travers l'outil GALION et de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE) au SEREF, pour la gestion sous CHORUS du BOP 135 et en cas d'absence ou d'empêchement assistés de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS du BOP 135
- Monsieur M. Benoît GANDON Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Chef du Service Environnement Ressource en Eau et Forêt (SEREF), ou en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Benoît LISCH, Ingénieur Divisionnaire

Agriculture et Environnement (IDAE) assistés de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), pour la gestion sous CHORUS des BOP 113 et 149,et en cas d'absence ou d'empêchement assistés de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 113 et 149

- Monsieur Gautier GUERIN, Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts (IPEF), Chef du Service Energie Risques et Conseil en Aménagement Durable (SERCAD), assisté de Madame Nathalie DUMORA, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe supérieure (SACDD-CS) pour la gestion sous CHORUS du BOP 207 (actions 1 et 3) et de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), pour la gestion sous CHORUS du BOP 181 et du compte n° B 461-74 et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 207, 181 et du compte n° B 461-74 (fonds de prévention des risques naturels majeurs)
- Monsieur Marc NONON, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement (IDAE), Chef du Service Economie Agricole et Rurale, assisté de Madame Corinne PUYO, Ingénieur Divisionnaire Agriculture et Environnement (IDAE) et de Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau des Ressources Matérielles et Financières au Secrétariat Général, pour la gestion sous CHORUS des BOP 154 et 206 et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 154 ET 206

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier :
- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

 Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau des Ressources Matérielles et Financières au Secrétariat Général et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 15 000 € HT sur les BOP 203, 215, 217, 309 et 333,
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, aux chefs de bureaux et aux collaborateurs du chef de bureau désignés dans le tableau ci-après :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	ВОР	Montant
Mme DARRE Michèle	Chef du BRMF (SG)	203 215 217 309 333	15 000,00 €
Mme PAMBRUN Marielle	Conseiller Gestion Management (SG)	203 215 217 309 333	15 000,00 €
M. PEYROU Marcel	BRMF / moyens généraux (SG)	203 215 217 309 333	1 500 €
Mme NOIRJEAN Aline	Déléguée au Permis de Conduire et Sécurité Routière (SERCAD)	207	3 000 €
Mme Marie-José BOELLMANN	Bureau Sécurité Routière, Transports, Déplacements, Défense (SERCAD)	207	3 000 €
M. ROGER Xavier	Bureau Risques Naturels et Technologiques (SERCAD)	181	7 500 €
		Compte B n° 461- 74 (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	3 000 €
M. VOS Jean-Hugues	Chef de la Mission Post-Crues	Compte B n° 461- 74 (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	10 000 €

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée sur la base des montants visés dans le tableau ci-avant.

Article 6: Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014261-0004 du 18 septembre 2014.

Article 7 : M. le Directeur Départemental des Territoires et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 2 2 DEC. 2014

Le Directeur Départemental des Territoires

Jean-Luc SAGNARD